



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION  
DU MASTER  
DROIT INTERNATIONAL**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

### REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Droit international

**Tableau structuration de la mention**

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou prérequis
Droit international des affaires	M1G401	M1	X								X	
Droit international général	M1G402	M1	X								X	
Droit international et européen		M1				X					X	
Droit international privé et du commerce international	MIG502	M2	X									
Droit international économique	MIG503	M2	X									
Global Business Law and Governance – Columbia sortants	MIG504	M2	X		X			X				
Global Business Law and Governance – Columbia Melbourne entrants	MIG505	M2	X		X			X				
Columbia Business Law ang Governance – Hong-Kong entrants sortants	MIG506	M2	X		X			X				
Global Business Law and Governance – Melbourne sortants	MIG509	M2	X		X			X				
Arbitrage et droit du commerce international	MPG501	M2	X									
Droit international et organisations internationales	MRG501	M2	X									
Administration internationale	MPG502	M2	X									

**Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)**  
**Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique**

**1. Modalités d'accès**

Les parcours de Master 2 de la Mention Droit international sont accessibles de droit aux étudiants des parcours de Master 1 Droit international des affaires et Droit international général. Tout étudiant qui n'est pas issu de ces parcours devra constituer un dossier sur Ecandidat.

En particulier, l'inscription administrative engage l'étudiant à suivre l'intégralité du cycle de formation en M1 et M2 proposé soit au sein du département d'enseignement de l'École de droit de la Sorbonne (département des masters de droit public, département des masters de droit privé, département des masters de droit international, européen et comparé), soit au sein de l'Institut d'études à distance (IED) de l'École de droit de la Sorbonne, auquel il s'est inscrit, sans qu'il puisse prétendre passer de l'un à l'autre au cours du cycle de Master. Si toutefois un étudiant souhaitait intégrer un autre type de formation, il devra constituer un dossier sur Ecandidat.

**4. Organisation des sessions d'examen**

Masters 2 : session unique

Masters 1 : session 1- session 2

**8. Rubrique libre**

**IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

**CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

**Tableau, clauses spécifiques 1**

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Droit international des affaires	M1G402	M1	français-anglais	Durant les périodes d'examens	Session 1 – Session 2	Facultatif			
Droit international général	M1G403	M1	français-anglais	Durant les périodes d'examens	Session 1 – Session 2	Facultatif			
Droit international privé et du commerce international	MIG502	M2	français	Durant les périodes d'examens	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		
Droit international économique	MIG503	M2	français	Durant les périodes d'examens	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		
Global Business Law and Governance – Columbia sortants	MIG504	M2	anglais	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		
Global Business Law and Governance – Columbia Melbourne entrants	MIG505	M2	anglais	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		
Global Business Law and Governance – Hong-Kong entrants sortants	MIG506	M2	anglais	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		
Global Business Law and Governance – Melbourne sortants	MIG509	M2	anglais	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		
Arbitrage et droit du commerce international	MPG501	M2	français	Durant les périodes d'examens	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		
Droit international et organisations internationales	MRG501	M2	français-anglais	Durant les périodes d'examens	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		
Administration internationale	MPG502	M2	français-anglais	Durant les périodes d'examens	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois		